

"Part04".... (suite de "Part03")

1984 : année noire

Janvier 1984 : décès de mon cher papa, âgé de 71 ans seulement.

Originnaire de Dordogne, Maquisard, prisonnier évadé, Commandant de compagnie, il fera ensuite la campagne "Rhin & Danube", puis celles d'Alsace et d'Allemagne, jusqu'à la capitulation de l'Allemagne. Titulaire de nombres décorations. Photographe professionnel dès sa jeunesse, parallèlement ancien professeur à Chambre des métiers de Paris, Maître artisan, technicien en radio électricité, il m'a beaucoup aidé lors de la création de RADIO-VIRGINIE. Nous étions lui et moi d'un attachement sans nom.

Lors de sa disparition toute l'équipe de la radio m'a beaucoup soutenu et je l'en remercie encore. Ce fut pour moi une perte et une peine considérable.

Il a été nommé un peu plus tard « Président d'honneur de RADIO VIRGINIE ».



Terrible année aussi sur le plan technique et autres ...

Rappel : En Basse-Normandie la bande "FM" est presque déserte.
Il y a "plein de place" sur la bande FM, car peu de radios FM.

La station concurrente, Radio Tonique se voit attribuer par la HAA :
une fréquence dégagée (**101.7 Mhz**) et **1000 Watts** de puissance d'émission.

Comme il n'y a pas de station à proximité de cette fréquence, le confort d'écoute se trouve renforcé :
France Inter : 99.6 - Radio Tonique : 101.7 - Radio B-N : 102.6.

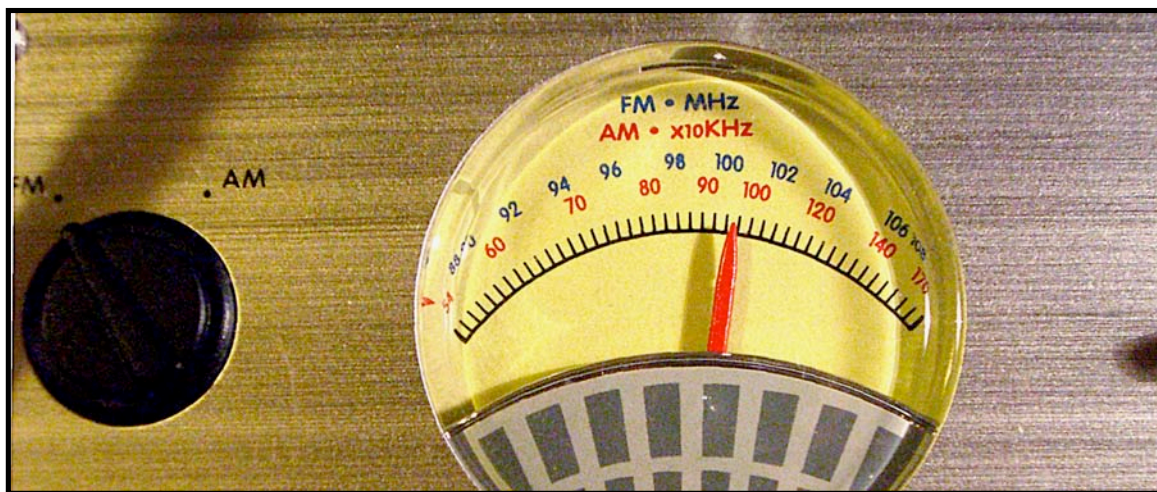
**Pour, RADIO VIRGINIE, estampillée "de droite" malgré notre impartialité, le choix de la HAA...
(qui n'est pas du hasard pour moi) , tombe :**

99.1 Mhz et 100 Watts...

Or France Inter, émet sur 99.6 Mhz avec une puissance colossale

Résultat :

RADIO VIRGINIE est inaudible pour de très nombreux "transistors" FM...



à l'époque les "transistors" n'affichaient pas la fréquence de réception avec des chiffres visibles (genre diodes ou cristaux liquides), comme actuellement, de plus les récepteurs n'étaient pas aussi sélectifs.

Le choix de la H.A.A.

(Haute Autorité de l'Audiovisuel)

qui n'est colorée politiquement que par du "rose", fait penser à une sanction politique.

Politique et médias... toujours et encore...

Journal officiel du 19 avril 1983

3868 N. C.		JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE			19 Avril 1983	
DÉCISION	ASSOCIATION	RADIO	EMPLACEMENT ÉMETTEUR	FRÉQUENCE	PUISSANCE	
N° 39-02	Association pour la communication rurale. M. Blanc, 39290 Ménotey	Fréquence rurale	M. Blanc, 39290 Ménotey.....	92.3	1 kW	
N° 39-03	Saint-Claude radio F.M., 9, rue Voltaire, Saint-Claude.	Saint-Claude radio F.M.....	Cinquetral, 39200 Saint-Claude..	90.6	100 W	
N° 39-04	Association pour le développement culturel et culturel radio, 5, rue de la République, Monez.	Horizon F.M.....	155, rue de la République, 39400 Monez.	97.1	30 W	
N° 40-01	Radio de la région de Cherbourg.	Radio de la région de Cherbourg.....	1, rue de la République, 54300 Cherbourg.	98	100 W	
N° 50-04	Radio Sud-Manche, mairie, 50300 Avranches.	Fréquence Bocage	Bourgeonnerie, 50220 Saint-Quentin-sur-le-Homme.	102	40 W	
N° 61-01	Association pour le développement de l'information et de la communication, 20, place Duhalde, 61100 Flers.	Radio Virginie	20, place Duhalde, 61100 Flers..	99.1	100 W	
N° 61-02	Radio Tonique, 16 bis, rue de la Boule, 61101 Flers.	Radio Tonique	16 bis, rue de la Boule, 61100 Flers.	101.7	1 kW	
N° 61-03	Radio Perche, L'Ormois, 61560 La Mesnière.	Radio Perche	Ruelle Jacques-Lemonnier, 61400 Mortagne.	99.3	100 W	
N° 61-04	Alençon F.M., 60, Grande-Rue, 61000 Alençon.	Alençon F.M.....	60, Grande-Rue, 61000 Alençon.	89.4	500 W	
N° 61-05	Radio A, 3, cours Clemenceau, 61000 Alençon.	Radio A.....	3, cours Clemenceau, 61000 Alençon.	90.2	500 W	
N° 61-06	Radio Cap-Orne, 3, rue Jullien, 61000 Alençon.	Radio Cap-Orne.....	9, rue du Général-Leclerc, Saint-Germain-du-Corbeis, 61000 Alençon.	96	500 W	

J'ai donc pris la décision de tricher quelque peu, calant l'émetteur sur 89.9 Mhz et utilisant un ampli de 2 Kilowatts...

Le changement de fréquence a entraîné des frais, mais a surtout considérablement dégradé notre confort d'écoute.

C'était un moyen évident de brimer RADIO VIRGINIE.

À toutes fins utiles, je précise que je n'ai pas attribué cette décision méprisante de la H.A.A. à Michel LAMBERT, homme d'honneur, député Rocardien à cette époque.



RIRES (jaunes) pour ceux qui s'intéressent à la "technique".

Toutes les radios (presque), en Basse-Normandie, comme ailleurs, ont subi un changement de fréquence.

Les techniciens de la H.A.A. ont appelé ce changement qui devait avoir lieu une nuit : **"la nuit bleue"**.

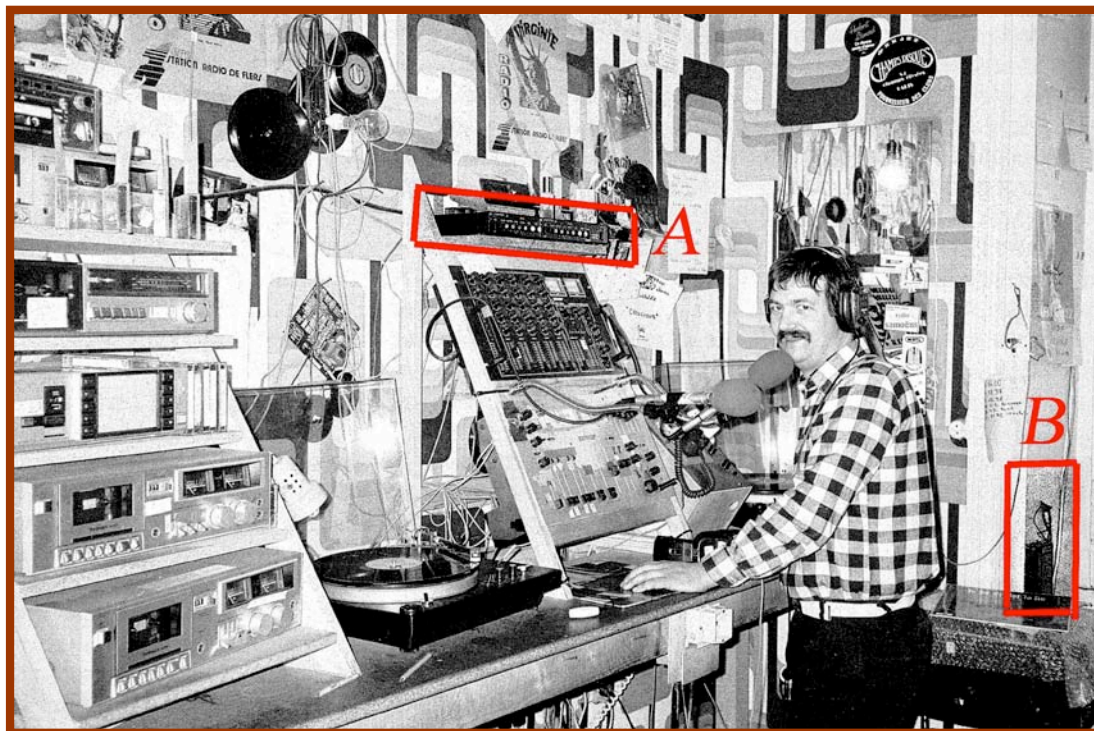
RADIO VIRGINIE a donc changé de fréquence, passant, la mort dans l'âme, de **104 Mhz à 99.1 Mhz**.

À cette époque la liaison studio-émetteur (place du P. Duhlade-le Buisson Corblin) est réalisée par **une ligne téléphonique, ce qui est payant.**

Il faut savoir que de nombreuses radios FM utilisent des liaisons hertziennes, sur la bande FM (ce qui est interdit, mais très pratique "un pont hertzien").

Pourquoi, comment ? La qualité est excellente et cela ne coûte rien financièrement.

Exemple : Radio X émet en "cachette" sur 107.8 Mhz depuis ses studios, ce signal est repris sur le lieu de l'émetteur, un point haut en général, pour être rediffusé sur la fréquence "officielle" de cette radio, par exemple 100 Mhz. C'est ce que l'on appelle en jargon technique "un pont hertzien".



Sur cette photo, en

A : le compresseur-égaliseur destiné à alimenter le translateur : **B** des Télécoms.

C'est bien une ligne téléphonique qui relie les studios à l'émetteur...

RADIO VIRGINIE utilise une **liaison téléphonique**, en gros par fil et non par "ondes".

Inconvénients : la qualité sonore est moins bonne et la liaison téléphonique représente un réel coût financier.

Lors de la "nuit bleue", en pleine soirée, passant de 104 Mhz à 99.1 Mhz, ce changement de fréquence, qui n'avait pas été l'objet d'essais (et pour cause), a créé, sans que l'on s'en rende compte, sur le plan technique une "harmonique",

c'est à dire un signal très faible, en l'occurrence sur 105 Mhz. (ce qui ressemblait à un "pont hertzien" pour une personne non qualifiée).

Le "grand" technicien de la H.A.A., accompagné du commissaire de police de Flers est venu en pleine nuit me sortir du lit, accusant : **"Radio Virginie utilise un pont hertzien sur 105 Mhz, cessez immédiatement d'émettre"**. (donner de l'autorité à un crétin : rien de pire)

J'ai eu beau expliquer et surtout démontrer (entre techniciens, enfin, moi ... pas lui !)) qu'il y avait une différence technique entre un "pont hertzien" et une "harmonique"... il n'y a rien eu à faire !

Le "grand" spécialiste de la H.A.A. n'en démordait pas et en pleine nuit j'ai dû couper l'émetteur.

Au petit matin, j'ai remis l'émetteur en service... le "grand" technicien étant reparti dans ses foyers... qu'il n'aurait jamais dû quitter !

Un filtre d'harmonique ayant été placé pour faire cesser le problème.

Technicien bidon, mais au pouvoir de sanction... La H.A.A. force de frappe de la Gauche, frappait aveuglément, régnait en maître, aucune possibilité de dialoguer avec des fonctionnaires imbus de leur personne, prétentieux, incompetents, à la botte (enfin ceux que j'ai rencontrés, donc, espérons, pas de généralité.).

Les studios de RADIO VIRGINIE s'organisent de mieux en mieux...



Ludovic

*Géraldine,
Ingrid,
Gaël...*



De jeunes animateurs arrivés à RADIO VIRGINIE sans aucune formation, avec sans doute, un peu d'appréhension, mais au fil des temps, ils se sont révélés être d'excellents animateurs... avec de réels talents...



Du monde au standard, de dos, Fabienne, dit "le lapin", toujours souriante ...



*(désolé, j'ai oublié vos prénoms... *)*



Mickael, qui deviendra un super technicien à TF1... un tout petit peu grâce à RADIO VIRGINIE



** contactez moi ... pour me rafraichir la mémoire, merci de me pardonner*



Les studios de RADIO VIRGINIE occupent désormais une partie du premier étage et aussi du second étage de l'immeuble de la Sté PAT.

Quelques années plus tard la Sté PAT que je dirige, deviendra propriétaire de l'immeuble.

Le nouveau studio du second étage permet d'accueillir 6 invités + les journalistes de Radio Virginie et un technicien.

Les appels téléphoniques sont reçus au studio du 1er étage.

Au 1er étage, il y a : les techniciens pour l'émission (souvent Christophe, Geneviève) et l'équipe du standard.

1985 : les élections cantonales.

1er tour : le 10 mars 1985, second tour : 17 mars 1985.

S'affrontent pour "Flers Nord" :

Philippe BARATTE, Jean GUILLEMETTE, Jean DOUARD, Serge LEMARINIER, Michel GARNIER, Isabelle DUPUY.



Jean DOUARD, Jean GUILLEMETTE

Isabelle DUPUY, Serge LEMARINIER, Pat RIGAL de Radio Virginie

"Flers Sud" : Michel LAMBERT, Pierre GALLET, Claude CHEENNE, Christian AVRIL, Jean-Pierre LEVERRIER, Michel LEROYER, Nicole MORNAY

Les candidats ne boudent pas la radio. Des journalistes de la presse écrite n'apprécient pas du tout ces débats. Ils occultent, minimisent, décrivent... et déjà quelques pressions se font sentir, du genre : *"il serait dommage pour vous, en tant que candidat, à aller sur RADIO VIRGINIE, car mon journal ne pourrait plus avoir la primeur de votre programme et donc mon journal ne serait plus intéressé par votre candidature..."*

En liaison ou pas avec ce qui est écrit ci-dessus, lors de ces élections, M. Claude CHEENNE n'a pas souhaité participer aux débats organisés par RADIO VIRGINIE. Officiellement Claude CHEENNE a dit "**ne pas partager les idées de RADIO VIRGINIE**". (?)

Pour la "petite histoire" RADIO VIRGINIE avait réservé un siège vide destiné à Claude CHEENNE. Une ironie que Michel LAMBERT n'a pas appréciée, il a d'ailleurs pu le dire en toute liberté à l'antenne, tout comme j'ai pu expliquer aussi, à l'antenne, qu'il était dommage que Claude CHEENNE succombe, sans doute, aux desideratas de certains journalistes.



Jean GUILLEMETTE, Philippe BARATTE, Isabelle DUPUY, Serge LEMARINIER, Jean DOUARD (de dos)

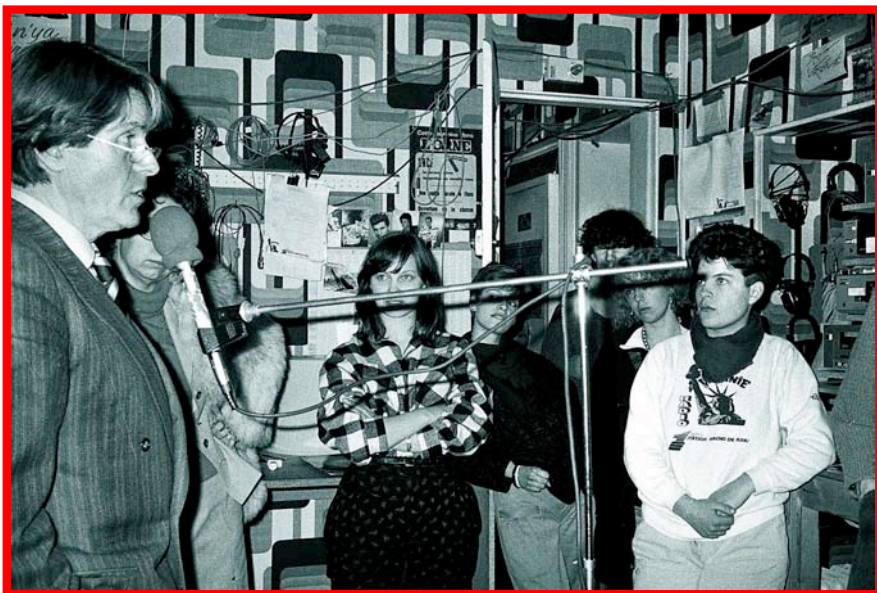
Les auditeurs, également, interviennent en direct.

Des débats libres... passionnés et passionnants.

Gaël, de Radio Virginie : assurant la technique entre le standard, les appels des auditeurs



On ne peut pas dire que la presse écrite apprécie ces débats. : ils vont à l'encontre du monopole de l'information sur Flers et les environs. De plus, au grand désarroi des journalistes de la presse écrite, qui ne cessent de critiquer la radio, les politiques, en venant à RADIO VIRGINIE, "cautionnent", sans le vouloir, l'importance de la radio. La presse écrite est folle de rage... et prépare sa réplique...



Michel LEROYER à droite : Geneviève

Un peu de sourire avec Michel LEROYER candidat RPR. Ancien acteur, mais toujours cabotin, il avait eu des exigences : un micro pour lui, et être debout.



Michel LEROYER avec le docteur Jean-Claude PHILIPPE



L'acteur cabotin me fait bien rire

RADIO VIRGINIE, CHAMBRE DE COMMERCE et FISC... les "ennuis" continuent...



Dans les 1983 (environ) , j'ai été élu Membre Consulaire Titulaire de la Chambre de Commerce de Flers.

N'étant pas candidat, j'ignore pourquoi exactement Hubert LEGRANCHÉ, directeur de la CCI à l'époque est venu me chercher. Toujours est-il que j'ai accepté.

La CCI est composée d'une direction, d'un président, de salariés, de membres consulaires (en gros les commerçants) et les membres consulaires titulaires qui eux ont un poids particulier et des missions bien déterminées. Ils assistent aux réunions consulaires, sortes d'assemblées de la direction traitant des futurs projets de la CCI et autres décisions, notamment le taux d'imposition qui sera appliqué aux ressortissants de la CCI de Flers-Argentan.

Pat RIGAL, C. EUDES, le Préfet de l'Orne, M. BLONDEL, Pt de la CCI, Hubert LEGRANCHÉ, directeur de la CCI, et M. BAZIERE exécuteur de basses besognes d'Hubert LEGRANCHÉ (en ce qui me concerne)

Dans ce cadre j'ai été chargé de la Commission départementales des impôts.

Il s'agissait pour moi de "défendre" des commerçants qui contestaient des pénalités fiscales et autres "redressements" à la suite de contrôles fiscaux.

À cette époque, c'était au commerçant "contrôlé" de prouver sa bonne foi et non au fisc de démontrer la véritable articulation sur laquelle il s'était appuyé pour "redresser" le contribuable ...

Ainsi j'allais régulièrement à Alençon aux commissions départementales des impôts.

J'ai donc connu de nombreux cas de redressements fiscaux pour des commerçants qui avaient visiblement triché avec le fisc. Dans ces cas là je n'ai jamais trop défendu ces personnes, j'avais plutôt une attitude discrète et un vote "d'abstention". Je tenais absolument à une indépendance et à un regard juste, sans être, donc un partisan acharné de pratiques douteuses de certains (très rares) commerçants.

NB : toutes ces missions à Alençon, comme tout le temps passé pour la CCI, tout cela était totalement bénévole, les frais de déplacements et autres n'étaient pas remboursés.

FISC et infos sur une RADIO LIBRE = REPRESSION !

Un jour, en avril 1985, il y a eu le dossier de *"l'affaire GASTON DREUX"*.
Cet exploitant forestier, à la tête d'une importante société anonyme, avait de nombreuses activités.
Manifestement son train de vie, ses voyages et autres ont attiré l'attention du Fisc.

Alors... ?

Pour "coincer" cet industriel l'inspecteur vérificateur avait établi un faux... enfin, disons *"commis une erreur qu'il avait oublié de signaler"*... (langage de l'administratif).

Mais...

Pour "coincer" M. Gaston. DREUX, l'inspecteur fiscal de l'époque, M. GRÜN avait, comme preuve des "malversations" de M. DREUX, indiqué dans son rapport que M. **"DREUX avait utilisé des carreaux de faïences (payés par son entreprise) pour carreler sa piscine personnelle située dans le sud de la France"**.

C'est ce qui a été dit lors de la commission.

Il faut savoir que cette pratique qui consiste à faire payer par son entreprise des travaux pour son compte personnel, est interdite sur le plan fiscal.

Mais il a été prouvé que la dite piscine n'avait jamais été carrelée (car peinte !).

En un mot, le contrôleur s'était, au mieux trompé... mais sa démarche a vraiment laissé penser que le contrôleur avait plutôt établi un document à charge et partisan, qu'autre chose... car il avait soutenu la thèse du "carrelage" dans son rapport de redressement.

J'étais donc présent au titre de la CCI et ce "faux" n'a fait qu'un tour dans mon esprit... et j'ai dit au contrôleur tout le mal que je pensais d'une telle articulation, que ce n'était pas une méthode digne du Fisc... et autres gentilles (très certainement !).

EXPLOITATION FORESTIERE - SCIERIES
CAPACITÉ ANNUELLE DE SCIAGES : 40.000 m³

Gaston Dreux

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000 FRANCS
USINE ET SIÈGE SOCIAL : 61360 LA PERRIÈRE (ORNE)
TÉLÉPHONE : 25.92.11 TÉLEX : 170663

MONSIEUR GUY RIGAL
MEMBRE CONSULAIRE
CHARGÉ DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS
20 PLACE L. DUHALDE
61100 FLERS

LE 14 MAI 1985

Monsieur,

Après votre passage en commission départementale des impôts, mon fils et moi-même tenons à vous remercier pour votre courageuse prise de position face aux allégations inexactes du contrôleur M. Grün.

Votre remarque de faire savoir au public "qu'un contrôleur était capable d'établir un faux" (affaire de la piscine non carrelée mais peinte) n'a pas manqué d'inquiéter ce contrôleur, surtout lorsque vous avez rappelé avoir les moyens de diffuser une telle nouvelle par l'intermédiaire de votre radio.

Vous avez posé également beaucoup d'autres questions à M. Grün qui l'ont, visiblement, très embarrassé
.../..

Lors de ses explications, tentant de justifier son erreur, le contrôleur à, en gros, estimé que ce n'était pas si important, que la commission départementale des impôts avait une activité qui restait assez confidentielle... que tout cela, en fait, n'était pas très grave...

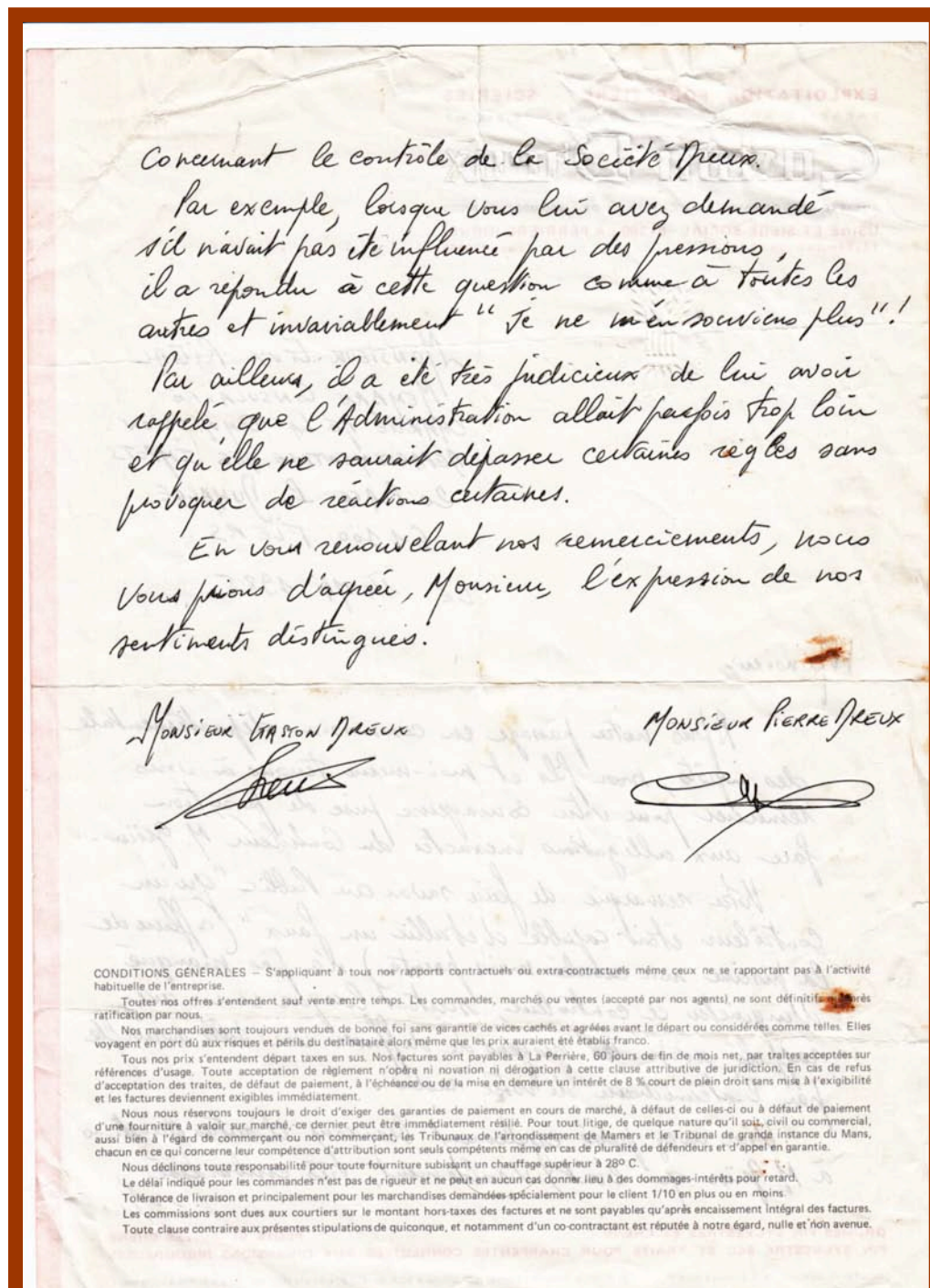
Du genre : c'est une petite erreur qui sera vite oubliée (et qui a peu de chance de sortir de la commission).

J'ai eu, sans doute la stupidité de l'âge... et suis intervenu en disant que ce procédé était indigne de la part d'un contrôleur du *Fisc* et qu'éventuellement j'avais les moyens de le faire savoir... par la radio par exemple...

**Le résultat ne s'est pas fait attendre :
15 jours plus tard je recevais un avis de contrôle
fiscal pour la Sarl PAT que je gère...**

Ce contrôle s'est ensuite étendu à l'ADIC-RADIO VIRGINIE, puis à la personne de ma mère et moi-même dans le cadre d'une VASFEC ("vérification approfondie de situation fiscale d'ensemble du contribuable").

L'inspecteur Didier JASSELIN "*qui était certain de découvrir un gros dossier*" est resté de nombreux mois à éplucher à la loupe tous les comptes de :



- la Sarl PAT
- de l'ADIC-RADIO VIRGINIE
- de Madame Geneviève RIGAL (ma maman)
- et de moi-même.

Cet inspecteur se délectait à décortiquer tous les comptes; notamment mes comptes personnels, ne se privant pas de réflexions sur mes dépenses personnelles (qui étaient indiquées sur mes relevés bancaires), du genre : *"ah vous faites du tir... c'est votre fille qui va à l'école privée, vous avez acheté tel objet ?" etc ...*



UNE HORREUR !

L'inspecteur du Fisc, Didier JASSELIN arborait dans le siège de la Sarl PAT, lors de ses nombreuses heures de contrôles et autres vérifications, le badge **"touche pas à mon pote"** avec une certaine arrogance

La réplique ne s'est pas fait attendre : nous portions, nous aussi un badge :

"Touche pas à mon poste" (FM : Radio Virginie) !

Le "Limier" du Fisc tenait à tout prix à joindre les recettes de RADIO VIRGINIE (même les subventions) aux recettes de la Sarl PAT.

C'était son obsession !

(sigle humoristique en opposition à "touche pas à mon pote")



Après de nombreux mois et des dizaines de mètres de rubans pleins d'additions ténébreuses, il finira par remettre son "chef d'œuvre" : son avis de redressement fiscal.

Celui-ci touchait uniquement sur la Sarl PAT :
Redressement fiscal de **600 000,00 Frs...** (environ de mémoire, en 1985)

Je dois avouer que je suis resté consterné par le chiffre, n'ayant jamais dupé le Fisc, tout comme le comptable de la Sarl, M. FLEURIET... qui commençait à me suggérer de **"négozier avec le Fisc"...**

Il faut savoir qu'à cette époque **"la charge de la preuve était à apporter par le contribuable"**.
En un mot le Fisc pouvait se tromper, pire, accuser de tout et n'importe quoi, c'était au contribuable que j'étais de "prouver ma bonne foi" !

Ces vérifications fiscales, je l'avoue, m'ont anéanti pour plusieurs points.

- + D'abord en tant que gérant de la Sarl PAT, je n'avais rien à me reprocher sur le plan fiscal (ni sur d'autres d'ailleurs) ;
- + **En tant que responsable de RADIO VIRGINIE, j'ai bien vu que c'était la radio qui était visée ;**
- + En tant que simple citoyen : avoir un étranger qui épluche toutes vos dépenses personnelles, même les plus intimes, et se permet de faire des réflexions... c'est un véritable viol de la vie privée.

D'ailleurs, il faut le noter, l'Administration Fiscale a "renversé la preuve à fournir" (depuis quelques années), c'est maintenant à elle de prouver les fraudes et non au contribuable de se défendre face à des accusations qui n'étaient pas toujours fondées ou comprenaient une ou des erreurs, comme le cas "Gaston DREUX"..

Avec le comptable de la Sarl PAT (M. FLEURIET), celui de Radio Virginie (M. GERMAIN) et surtout M. Paul FRETIGNÉ de la Sté FIDAL, Directeur (en 2009) de FIDAL ST LÔ, Avocat associé, spécialiste en droit fiscal, **l'échafaudage "Ubulesque" de l'inspecteur JASSELIN a été démoli point par point.**



Pour arriver à :

Redressement de la Sarl PAT : 523,00 Frs (Frs de 1985) (tva sur un autoradio déduite à tort).

Redressement du compte de ma maman et de mon compte personnel : 0 Franc

Quant à RADIO VIRGINIE... le passage du Fisc aura été salutaire :

En effet le contrôleur JASSELIN a voulu taxer la radio pour de la TVA "non payée", ce qui était normal, car nous n'étions pas soumis à la TVA.

Mais

Considérant que la radio avait des recettes publicitaires, le Fisc a tenu à établir un redressement de TVA... (hargneux jusqu'au bout le monsieur !).

Bien lui en a pris :

Après tous les comptes repris au centime prêt, les balances comptables des crédits et débits, **le contrôle a amené l'ADIC-RADIO VIRGINIE à un crédit de TVA d'une ampleur insoupçonnée !**

Et de plus, nous avons eu alors *"le droit d'établir des factures avec TVA"*, ce que réclamaient de longue date nos annonceurs.

Il n'empêche que ce contrôle fiscal restera à jamais gravé dans ma mémoire.

Je n'ai fait appel à aucun soutien d'aucune sorte, ni passe-droit..

Avec Mme Le Président de l'ADIC-RADIO VIRGINIE, les comptables cités plus haut et (un peu) moi, nous nous en sommes sortis seuls.

Mais mes proches et moi avons été extrêmement blessés à la suite de cette épreuve si peu reluisante pour un inspecteur de l'Administration fiscale (de l'époque, car maintenant, j'ose espérer qu'un tel cas ne se reproduirait pas ... et un fonctionnaire ne fait pas toute "l'Administration".

Malheureusement ce contrôle a eu des conséquences financières très importantes pour la Sarl PAT :

En effet ce contrôle a coûté des heures et des heures de travail, des nuits blanches, complètement accaparé, j'ai délaissé quelque peu la clientèle de la Sarl PAT, de plus les honoraires des spécialistes ont été à la hauteur de leur talent, mais ont grevé de façon très importante les fonds propres de la Sarl PAT... la pente a été très difficile à remonter, aussi bien sur le plan financier que sur le plan moral.

J'ai été très blessé et je le confie, en plus humilié d'avoir été suspecté à tort, et aussi d'avoir dû "déballer" ma vie privée et intime à un inconnu, qui visiblement était animé d'une idée totalement partisane et méprisante.

RADIO VIRGINIE, CHAMBRE DE COMMERCE et moi :

"zéro de conduite"... et dehors !

1985... année vraiment pas terrible !

Année de mon ***"Zéro de conduite"*** à la CCI et rupture avec la CCI de Flers-Argentan et de son directeur : Hubert LEGRANCHÉ... et n'oubliez pas ... "tout ce qui n'est pas "avec" est "contre"...

Nous sommes en 1985.

La Gauche est au pouvoir depuis 1981, les caisses sont vides (comme d'habitude), et , comme d'habitude le Gouvernement annonce de nouvelles charges pour les entreprises, les commerçants...

Les commerçants font plus que "grogner" à l'annonce de nouvelles charges.

Simultanément, la direction de la CCI, lors d'une séance de travail, en présence du Préfet, annonce une augmentation de la taxe-impôt qu'elle percevait auprès des commerçants.

Alors que la CCI (plutôt à "droite") et ses membres critiquaient abondamment la politique du Gouvernement de gauche avec l'arrivée de différentes hausses de prélèvements, la CCI donnait à mes yeux un exemple lamentable... faisant de même !

Toujours plein de (mauvaises) idées, j'ai osé suggérer, non pas une augmentation de la taxe, mais plutôt une diminution des charges à la CCI... allant jusqu'à demander, pour information et pour l'exemple, s'il était possible de connaître le montant cumulé des 3 salaires les plus importants à la CCI...

(vous remarquez que j'avais demandé le montant CUMULÉ des 3 salaires les plus importants et non le montant de chaque salaire).

Alors là... c'était la plus mauvaise question jamais entendue en ces lieux !

Demander la communication du montant cumulé de 3 salaires sachant que j'avais parlé "du cumul des 3 principaux salaires" et non de chaque salaire, quelle horreur !

Naturellement je n'ai pas eu de réponse.

J'ai donc été le seul à voter contre le projet d'augmentation de la taxe imposée aux commerçants...

et démis de mes fonctions à la CCI (sans que j'en sois informé auparavant).

À noter par ailleurs : que l'ambiance n'était pas au mieux entre Hubert LEGRANCHÉ et moi . En effet, j'avais appris qu'il s'intéressait de très près à la radio concurrente : Radio Tonique. En 1985, Hubert LEGRANCHÉ fera d'ailleurs partie de ceux qui ont failli racheter la société "Médiaclip" "propriétaire" -en gros- de Radio Tonique. Mais j'en reparlerai . CCI et RADIO(S)...

Bref, j'ai été mis à la porte de la CCI grâce à un stratagème assez lâche qui a consisté à envoyer à la préfecture, à quelques minutes de la clôture, par fax, le nom d'une personne pour me remplacer, car je faisais partie du tiers à renouveler.

*OUEST-FRANCE du 25 octobre 1985 (extrait).
Ce n'était qu'un zéro de plus dans ma vie...
Remarquez, j'y ai été habitué dès l'école primaire*

Délégué

« Zéro de conduite »

Le critère de la « meilleure représentation géographique » avancé par le bureau de la Chambre de Commerce, pour la constitution de la liste qu'il présente et soutient aux prochaines élections des délégués consulaires, n'aura trompé personne. Et surtout pas le délégué sortant, Guy Rigal, qui se trouve exclus de la liste définitive après avoir figuré sur une première mouture. « L'éviction a deux raisons précises, tient à déclarer Guy Rigal. « D'abord, le refus de voter une augmentation jugée trop importante et donnant sur le fond un mauvais exemple ; pour faire des économies, il eut été plus raisonnable de limiter certains hauts salaires et certains frais à la CCI. Les commerçants comprendront au moment de payer cet impôt. Ensuite, les ramifications et intérêts de plusieurs personnes dans un média concurrent à celui que je dirige ».

NDI
suite
dans
Nous
officie
la CC
ment,
Fiers,
Domf
doute
d'opp
gal a
décis
sente
ses p
che,
présé
élect
raison
contr
sion
réalit
Pa
ment
du b
3, 7,

Naturellement sur le coup, personne ne m'a rien dit... sauf un peu plus tard le "courageux", M. BAZIERE.

Un peu d'humour ... ?

À cette CCI, il m'avait été lancé une critique venant d'un homme important , aux tenues soignée :
(je m'en souviens encore) : **"Monsieur RIGAL, vous êtes un homme dangereux"**,
ce à quoi j'avais répondu, que **"moi, j'en connaissais un, qui n'est ni l'un, ni l'autre !"**

Quand aux commerçants taxés davantage : aucune réaction... Des moutons dociles.

Du côté de RADIO VIRGINIE, l'achat des disques est un budget très important (exemple 1.898 Frs pour le seul mois de juillet 1985). Les disques sont mis à la disposition de tous les animateurs. Libre à eux d'établir la programmation de leur choix.

Les recettes publicitaires sont au rendez-vous, mais insuffisantes pour assurer le coût de salariés. La Sacem, veille à "ses" intérêts et n'oublie pas les radios libres.

Nous recevons également quelques subventions : Flers (1000 Frs) , St Georges des Groseillers (500 Frs), Briouze (500 Frs)...

Les infos sont toujours bien présentes et diverses. Outre les "politiques", RADIO VIRGINIE réalise de nombreux reportages, comme par exemple un reportage sur le Général

COPEL (invité par le groupe "Initiatives et Progrès"), sur le thème du "nucléaire".
Le professeur SCHWARTZEMBERG, "philosophe et médecin des temps modernes"



Le 23 décembre 1985 : RADIO VIRGINIE, avec l'aide financière de ses partenaires, offre aux jeunes de Flers un spectacle (gratuit) avec le célèbre animateur à l'époque de "Récré A2" : François CORBIER



*François CORBIER
et l'adorable
"Gagou" PHILIPPE*



*Un concert gratuit pour les
enfants, à Flers.*

**1985 est une année à forts
rebondissements...**

Des difficultés, mais aussi
de grandes joies, grâce à tous les
acteurs de RADIO VIRGINIE

1985, c'est aussi un concours proposé par le casino de Riva-Bella, sous le nom :
"la nuit de l'antenne d'or".



CASINO de RIVA-BELLA

à 13 km de caen
sur la plage
Tél : 31.97.18.54
31.96.02.40

L'ÉVÉNEMENT DE LA RADIO
JEUDI 6 FÉVRIER AU NEW-CLUB

ANTENNE D'OR

NUIT DES RADIOS F.M.
1.000.000 DE CENTIMES À GAGNER !
LES RADIOS DU CALVADOS, DE LA MANCHE, DE L'ORNE, DE LA SEINE-MARITIME

RADIO RESO'NANCE • RADIO VIRGINIE • RADIO CELINE • RADIO ALIS • RADIO PROFIL •
ALENÇON F.M. • RADIO CONQUERANT • RADIO MANCHE • RADIO VISION OUEST • R.V.S. LE HAVRE •
N.R.J. CAEN • RADIO VIKING • RADIO STAR • R.V.S. CAEN • T.S.F. 98 CAEN • 99 F.M. CAEN
VIRE F.M. • RADIO COTENTIN • CAEN F.M. • R.V.S. ROUEN • RADIO CAUX MEDIA • N.R.J. PARIS •
N.R.J. FEN • N.R.J. NANTES • N.R.J. LE HAVRE • ROUEN DIFFUSION
radio-Tonique.

AVEC LA PARTICIPATION DE : LE GRAND CAR PODIUM RICARD, RESONANCES, CAMPBELL WHISKY, MAGAZINE ANTENNE,
CAEN POCHE, LIBERTÉ DE NORMANDIE, CLIN D'OEIL.
PRÉSIDENT DU JURY : YANNICK CHEVALIER, J.P. LALEU, KATIA PROMOTION.

La direction se réserve le droit d'admission

1er prix : 1 million de francs pour le premier prix à la "première radio"... et des coupes (seulement) pour les "dauphines".
19 radios venues de la Seine-Maritime, de la Manche, du Calvados, de l'Orne et même de la région parisienne (c'est ce qui était annoncé).

Au programme : des "figures" imposées, avec un jury composé de "pros" du monde radiophonique. À noter que la radio concurrente de Flers : Radio Tonique participait à ce concours...

La première place a été remportée par "R.V.O" ; **RADIO-VIRGINIE arrivant seconde sur 19....** pour le grand plaisir de nos animateurs : Christophe GALLOT et Mickaël CAILLY, battant aussi la station concurrente de Flers : Radio Tonique....



Mickaël CAILLY



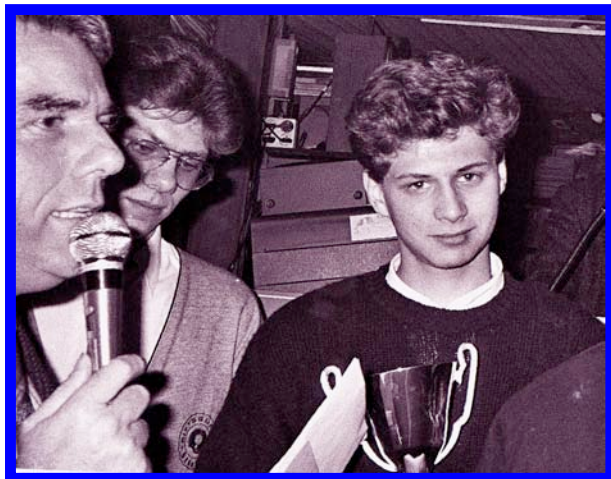
Christophe GALLOT



Christophe GALLOT qui officiera quelques temps sur France-Inter... merci à RADIO VIRGINIE ... un peu oubliée...

Mickaël CAILLY, est maintenant un grand professionnel du montage et travaille à TF1, Mickaël CAILLY n'a jamais oublié ce qu'il devait (en partie, restons modeste) à RADIO VIRGINIE...

Inutile de vous dire combien nous étions satisfaits d'obtenir la coupe de "SECOND".



*La coupe de la
seconde place à
"l'Antenne d'or"
dans les studios de
RADIO VIRGINIE*

*Christophe
GALLOT de RADIO VIRGINIE reçoit la
coupe de
la seconde "meilleure Radio"*



Ainsi que j'ai pu vous le dire et le redire, dans le registre de la "guerre des médias", le quotidien OUEST-FRANCE (enfin son journaliste) va donner l'information de telle façon que seules : la radio lauréate du 1er prix, et les radios classées 3ième et 4ième soient indiquées.

Rien pour la seconde : RADIO VIRGINIE ... (entre nous c'est vraiment indigne d'un journaliste...).

Bref. Mécontent j'ai écrit à la direction de Ouest-France qui a apporté le correctif :

L'« Antenne d'or »

CAEN. – Dans la liste des radios locales distinguées à l'occasion de la remise de l'« Antenne d'or » (« O.-F. » du 12 février), mention a été omise de « Radio Virginie » dont le siège est à Flers. La coupe de « la meilleure animation » du conseil général du Calvados lui a été attribuée.

Suite de l'année 1985, sur la "Part05"
qui devrait paraître en 2013.

Merci

Vous pouvez m'apporter vos commentaires,
photos, précisions, réflexions...

à suivre...

